

Le Président,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;

arrête,

Article 1 Monsieur Daniel COUTELLIER est nommé dans les fonctions de conseiller spécial du Président pour mettre en place des actions sur l'innovation (via les PUI), et notamment sur la science ouverte, l'Europe, ainsi que des actions communes avec les organismes de recherche dans le cadre de la mission confiée par la Ministre de l'enseignement supérieur à monsieur Philippe Gillet.

Une lettre de mission précise les objectifs et les réalisations attendus.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le site de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.

Article 3 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.

Article 4 Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 22 mars 2023

Le Président l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Professeur Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE